1.2.6

SERVICE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
Section de l'urbanisme

Commune de Penthalaz Canton de Vaud

65570

Modification du plan des zones
Création d'une zone artisanale

Au lieu dit "Les Fourches„

Approuvé par la Municipalité de **Penthalaz** dans sa séance du ~8 FEVRIER 1982

Le Syndic Municipalité de Penthalaz Le Secrétaire

Plan déposé au Greffe municipal pour être soumis à l'enquête publique du *11 mai* au *11 juin 1982*

Le Syndic Greffe municipal Penthalaz Le Secrétaire

Adopté par le Conseil Communal dans sa séance du 28 JUIN 1982

Le Président Le Secrétaire

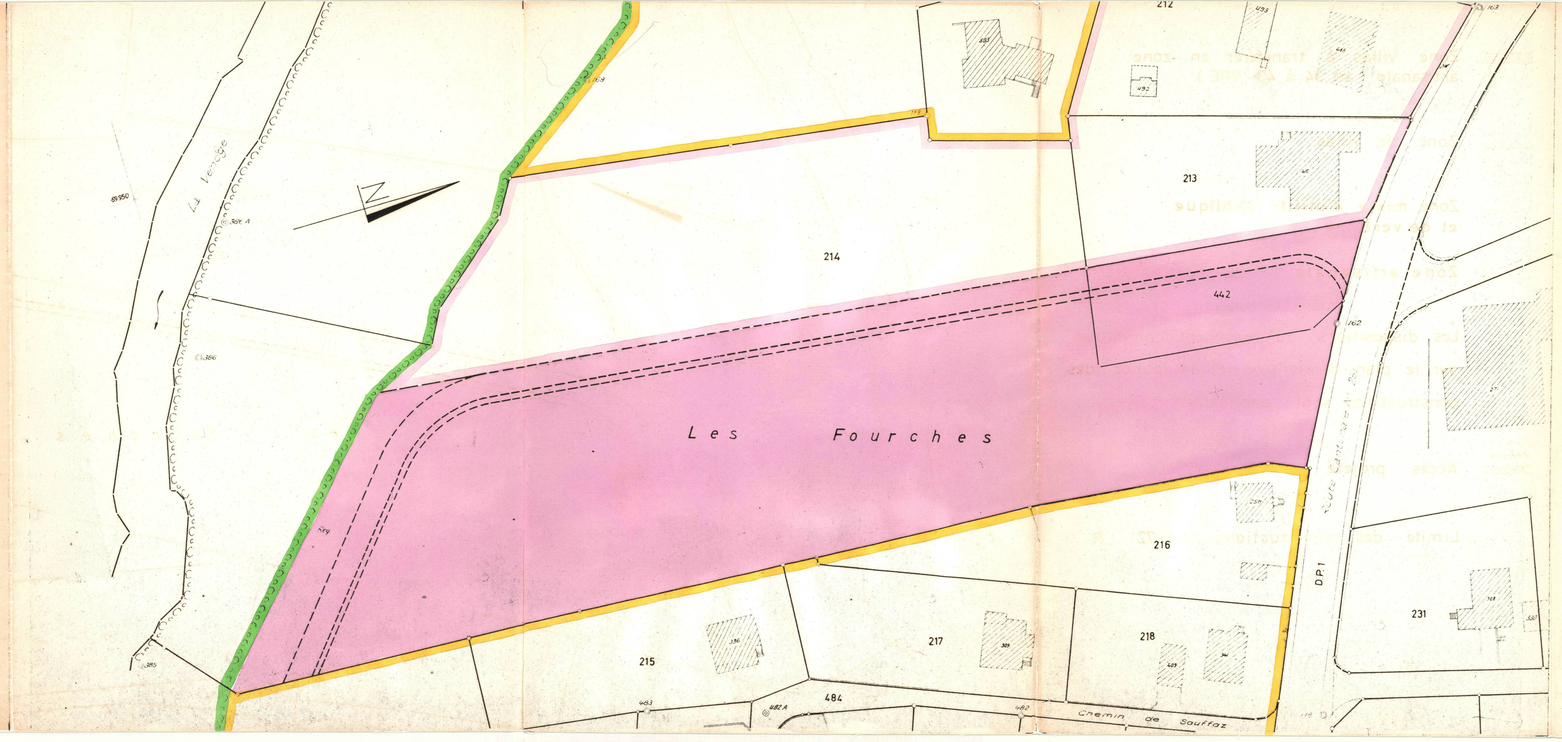
Approuvé par le Conseil d'Etat du Canton de Vaud Lausanne Le 10 DEC. 1982

L'auditeur Le Chancelier

R. JOMINI géom. off.
tél. (021) 87 22 93
1304 COSSONAY

Cossonay, le 29 décembre 1981

Echelle 1 : 500



Zone villas à transférer en zone artisanale (art. 34 à 43 RPE)

Zone de villas

Zone mixte d'utilité publique et de verdure

Zone artisanale

Les dispositions du réglement communal sur le plan d'extension et la police des constructions sont applicables

Chemin forestier — Accès projeté

Limite des constructions : art 72 LR.